



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Reglementation : Paris

Question écrite n° 10613

### Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace que pour faciliter les problemes de circulation et de stationnement, si graves a Paris, il est indispensable que les fonctionnaires de ministeres donnent l'exemple, meme s'ils pensent ne pas etre justiciables de contraventions. C'est un probleme de conscience civique qui se pose, aussi se croit-il oblige de lui signaler que ses fonctionnaires stationnent n'importe ou et n'importe comment avenue de Segur et que parfois une seule voie est laissee a la circulation dans cette avenue du fait du stationnement anarchique de ces voitures. Il lui demande s'il compte donner a ses fonctionnaires, par une circulaire, des instructions pour qu'ils donnent l'exemple.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'Hotel du ministere des postes, des telecommunications et de l'espace, construit en 1939 avenue de Segur, ne possede pas d'infrastructure capable de loger le parc automobile necessaire a un grand ministere technique, les aires de stationnement en sous-sol ne permettant de garer que quelques vehicules. Compte tenu de l'assise de l'immeuble fonde sur pieux et sur puits, qui n'autorise pas de travaux d'approfondissement des sous-sols, et de l'exiguite des cours, il ne peut etre envisage techniquement d'amenager au 20, avenue de Segur, des espaces de stationnement supplementaires sous quelque forme que ce soit. Par ailleurs, la construction d'un parking dans le quartier ne peut etre entreprise par le seul ministere des postes, des telecommunications et de l'espace. En consequence les regles elementaires de stationnement, en particulier l'interdiction des doubles files, ont ete rappelees a l'ensemble du personnel concerne, et des mesures coercitives ont ete prises pour qu'elles soient respectees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric-Dupont](#) [Edouard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10613

**Rubrique :** Stationnement

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 1989, page 1197